

TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/01/2020

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SBE
BANQUE
POPULAIRE



EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u>, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : • SBConnect ⁽¹⁾	par mois	1,00 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Message + Option Flash	par an par message envoyé	7,62 € + 0,50 €
Tenue de compte	par mois soit, par an	2,55 € 30,60 €
Fourniture d'une carte de débit : • cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa ou MasterCard Classic)	par an	48,00 €
• cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte ou MasterCard Visa Classic)	par an	48,00 €
• cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Électron)	par an	39,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :		
• à partir du 3 ^e retrait dans le mois	par retrait	1,20 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Paiement II) : • offre "Jeune"	par an	13,00 €
• offre "Adulte"	par an	30,00 €
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :		
• en agence	par virement	5,00 €
• par Internet (www.netsbe.fr)		GRATUIT
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention : par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois		8,00 €

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque fournit au Client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
• Ouverture, transformation, clôture	4
• Relevés de compte	4
• Tenue de compte	5
• Services en agence	5
• Services bancaires de base	6
• Prestations de base	6
BANQUE À DISTANCE	7
• Internet	7
• Téléphone	7
• Téléphone mobile	7
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8
• Cartes	8
• Virements SEPA	9
• Prélèvements SEPA/TIPSEPA	9
• Chèques	10
OFFRE GROUPEE DE SERVICES	11
• Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (O.C.F.)	11
• SBContact	11
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
• Commission d'intervention	12
• Opérations particulières	12
• Incidents de paiement	12
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	14
• Découvert	14
• Crédits à la consommation	14
• Crédits immobiliers	14
• Garanties possibles en fonction des prêts	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15
• Épargne bancaire	15
• Placements financiers	15
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	17
• Assurer vos moyens de paiement	17
• Votre assurance personnelle	17
• Protéger vos enfants	17
• Assurer l'avenir de vos proches	17
• Assurer vos biens	17
• Assurer votre épargne	18
• Protection juridique	18
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	19
• Achat de devises	19
• Opérations par carte bancaire	19
• Opérations par virement	19
• Opérations par chèque	20
RÉSOLUDRE UN LITIGE	21

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ par opération
(sauf indication contraire)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte de dépôt **GRATUIT**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire *Simpl'Acces* **GRATUIT**

Vos opérations récurrentes (virements et prélèvements) présentées au moins deux fois, par le même émetteur, sur votre ancien compte au cours des treize derniers mois, sont automatiquement transférées sur votre nouveau compte.

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire **GRATUIT**

Frais de transfert de PEL, CEL, PEP banque **GRATUIT**

Désolidarisation d'un compte joint **GRATUIT**

Clôture de compte (de dépôt ou d'épargne) **GRATUIT**

Liste de vos opérations automatiques et récurrentes sur les 13 derniers mois *sur demande* **GRATUIT**

Relevés de compte

Relevés de compte papier

- 1 par mois **GRATUIT**
- 2 par mois *par an* **25,00**
- 3 par mois *par an* **50,00**
- Après chaque opération *par relevé, frais d'envoi inclus* **3,00**

Historique mensuel papier *par an, frais d'envoi inclus* **50,00**

Information sur écritures de relevé de compte *par demande* **5,00**

E-relevé mensuel (relevé de compte électronique) **GRATUIT**

Option de SBConnect - voir rubrique Banque à distance

Relevé annuel de frais (RAF) **GRATUIT**

Dates de valeurs

Pour les chèques compensables en France

- chèque émis **J⁽¹⁾**
- chèque remis à l'encaissement **J⁽¹⁾ + 1 ouvré⁽²⁾**

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis à l'encaissement **10 Jours ouvrés⁽²⁾**

(1) J : jour de comptabilisation au compte client.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). Après 16 h, la valeur est J+2 ouvrés.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte (frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte).

- standard *par mois* **2,55**
- pour les clients détenteur de l'offre groupée de service SBContact *par mois* **1,00**

Frais de tenue de compte de dépôt inactif	par an	30,00
	dans la limite du solde	
	crédeur du compte	

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Commission de suivi global	par trimestre	80,00
----------------------------	---------------	--------------

Compte débiteur de plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé.

Services en agence

Versement d'espèces		GRATUIT
---------------------	--	----------------

Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque		GRATUIT
- avec une carte de retrait unique	par retrait	GRATUIT

Ces frais ne sont pas prélevés aux clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de Baseo (GPA) et de l'offre Services Bancaires de Base (SBB).

Commande de fonds dans une Banque Populaire		8,00
---	--	-------------

Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (BIC - IBAN)		GRATUIT
---	--	----------------

Enregistrement d'un changement d'adresse		GRATUIT
--	--	----------------

Frais de recherche de documents	par document	30,00
---------------------------------	--------------	--------------

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier)

Duplicata de relevé délivré à l'agence		
- Relevé en cours ou dernier relevé	par relevé	15,00
- Relevé antérieur	par relevé	20,00

Frais de demande d'information sur écriture de relevé de compte		5,00
---	--	-------------

Frais de successions

Ouverture d'un dossier de succession dans nos livres (compte ordinaire et/ou joint), en fonction des avoirs détenus

- avoirs détenus à la SBE		
• inférieurs ou égaux à 3 000 €		89,00
• compris entre 3 001 € et 15 000 €		1,11 %
	minimum perçu de	89,00
• supérieurs à 15 000 €		1,00 %
	minimum perçu de	300,00
	maximum perçu de	750,00
- intervention liée au traitement de la succession (état des avoirs, envoi au notaire, règlement de factures...)		25,00

Commission sur succession vacante		30,00
-----------------------------------	--	--------------

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

Services Bancaires de Base

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvement (frais par paiements d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de **4 €** par opération, plafonnées à **20 €** par mois.

GRATUIT

Prestations de base

Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

– l'ouverture et la clôture du compte,	GRATUIT
– la tenue du compte,	Tarif standard*
– un changement d'adresse par an,	GRATUIT
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	GRATUIT
– la domiciliation de virements bancaires,	GRATUIT
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Tarifs standards*
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards*
– prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards*
– abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.),	Tarifs standards*
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards*
– fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarif standard*

*Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ par opération
(sauf indication contraire)

(Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné).

Internet⁽¹⁾

SBConnect - Consultations et transactions illimitées

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	par mois	1,00
- Option «Sécurisation des opérations en ligne»		GRATUIT
- Option «Relevé Électronique»		GRATUIT
- Option «La Bourse en ligne»		GRATUIT
- Option «Coffre Fort électronique»	par mois	1,25

(1) Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Nous vous invitons à aller sur le site <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

Téléphone

Tonalité Plus

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	GRATUIT
---	---------

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Composez le **0 897 652 200** Service 0,60 € / min + prix appel

Téléphone mobile

SMS +

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	GRATUIT
---	---------

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par SMS reçu (hors surcoût selon opérateur) **0,50**

Message +

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Option Infos

Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées ou l'encours carte bancaire.

• Abonnement mensuel		
- 2 messages par semaine	par mois	2,20
- 5 messages par semaine	par mois	3,41

Option flash

Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement du seuil préalablement défini.

• Abonnement annuel	par an	7,62
• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	par message	0,50

MOYENS & OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ par opération
(sauf indication contraire)

Cartes

(cotisation annuelle)

Informations : la commercialisation des cartes Mastercard cesse progressivement.

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêt des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1er.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) **pour faire immédiatement opposition.**

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- Fourniture d'une carte Visa Electron à débit immédiat *par an* **39,00**

Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles

	Débit immédiat	Débit différé
Visa ou Mastercard classique	48,00	48,00
Visa Premier	139,00	139,00
Visa Infinite (disponible courant 2020) ⁽¹⁾ ou MasterCard World Élite ⁽¹⁾	280,00	280,00

La cotisation de la deuxième carte de même gamme nouvellement souscrite sur un même compte, est à demi-tarif (hors World Élite Mastercard et Visa Infinite).

(1) Carte disponible uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.

Paiement par carte bancaire

- en euros, zone EEE*

GRATUIT

- en devises, zone euro

1,50 %

Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(Voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»)

Services liés à votre carte bancaire

Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet *par an* **11,00**

Service disponible sur les cartes du réseau Visa.

Paiement sans contact

GRATUIT

Service disponible sur les cartes du réseau Visa et MasterCard, hors Visa Électron

Modification du plafond de paiement ou de retrait de votre **10,00**

carte (en agence)

Confirmation de code confidentiel *par demande* **8,00**

Refabrication de carte bancaire avant l'échéance

- En cas de dysfonctionnement

GRATUIT

- En cas de détérioration par le client
ou pour activer/désactiver le « paiement sans contact »

15,00

Recherche de facturette en France en cas de contestation d'une opération **GRATUIT**

Frais d'utilisation de la fonction « Paiement en trois fois »⁽¹⁾

en fonction du montant de la transaction :

de 150 € à < 300 €	de 300 € à < 600 €	de 600 € à < 900 €	de 900 € à < 1 200 €	de 1 200 € à 1 800 € (maxi)
3,00	6,00	9,00	12,00	18,00

(1) Service exclusif aux cartes Visa Premier et Visa Infnit.

* Voir détail zone EEE page 20.

Services liés aux retraits d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets SBE et Banque Populaire	GRATUIT
Retrait d'espèces (<i>cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale</i>) ⁽¹⁾	
- avec les cartes Visa Premier, Visa Infinite, Word Elite MasterCard	GRATUIT
- avec la carte Visa Electron	à chaque retrait 1,20
- avec les autres cartes	à compter du 3e retrait dans le mois 1,20
<i>(1) Les frais s'appliquent aussi aux retraits en euros de la zone EEE*.</i>	
Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone Euro	
- Commission fixe	2,90
- + Commission proportionnelle au montant retiré	1,50 %
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises (Voir rubrique « Opérations bancaires à l'International »)	

Virements SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux « Opérations bancaires à l'International ».

Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte SBE	
- Virement occasionnel ou permanent	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte ouvert dans une autre banque	
- Frais par virement occasionnel	
▪ au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB ⁽¹⁾)	5,00
▪ par Internet (SBConnect)	GRATUIT
- Frais par virement permanent	
▪ au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB ⁽¹⁾)	1,45
▪ par Internet (SBConnect)	GRATUIT
<i>(1) Code IBAN : identifiant international du compte bancaire Code BIC : identifiant international de la banque</i>	

Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	6,00
Émission d'un virement SEPA instantané (Instant Payment) par virement	1,02

Prélèvements SEPA/TIPSEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de paiement de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA domicilié à la SBE	GRATUIT
Frais d'opposition à un prélèvement SEPA <i>L'opposition a une durée de 3 mois à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	GRATUIT
Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA <i>L'opposition a une durée de 3 mois (retrait du consentement).</i>	GRATUIT

Sélection de créanciers autorisés à prélever

Frais pour liste blanche sur prélèvement

- Création et modification
- Suppression

par créancier

15,60
GRATUIT

Sélection de créanciers non-autorisés à prélever

Frais pour liste noire sur prélèvement.

GRATUIT

Chèques

Remise de chèque(s)

GRATUIT

Païement de chèque(s)

GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier à domicile

- En courrier simple
- En courrier recommandé simple

3,50
10,00

Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger

Frais de renouvellement automatique de chéquier

2,00

Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques
avec renouvellement automatique

GRATUIT

Frais d'émission d'un chèque de banque

16,00

Destruction de chéquier non retiré à l'agence

15,00

Frais de paiement d'un chèque intérim

15,00

Frais de traitement d'un chèque muté (ex : chèque libellé en francs)

17,00

Frais de traitement d'un chèque non normalisé

par formule

35,00

Frais de remise de chèque(s) non conforme(s)

6,25

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

10,00

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur

21,00

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

€ par opération
(sauf indication contraire)

Une offre groupée de services est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et est adaptée à vos besoins. Elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits et services à l'unité. Leurs tarifs évoluent chaque année à la date anniversaire du contrat.

O.C.F. - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre banque propose une offre groupée de service spécifique.

Cotisation à l'offre groupée de services OCF par mois **3,00**
soit pour information par an **36,00**

Cette offre groupée de services comprend : l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt ; 1 Carte VISA à autorisation systématique (Visa Electron) ; le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence ; 4 virements mensuels SEPA ; 4 virements permanents SEPA ; 2 extraits de compte gratuits en libre service par mois ; 2 chèques de banque ; la consultation à distance du solde du compte (par téléphone) ; 2 SMS par semaine informant sur le solde du compte ; la fourniture de relevés d'identité bancaire ; 1 changement d'adresse par an.

Plafonnement des frais liés au incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ par mois **16,50**

Pour les clients titulaire de l'OCF

- Commission d'intervention par opération **4,00**
dans la limite d'un plafond mensuel de **16,50⁽²⁾⁽³⁾**

Forfait de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA

- Montant de l'opération < à 16 € **Montant de l'opération 16,00⁽²⁾⁽³⁾**
- Montant de l'opération ≥ à 16 € **16,00⁽²⁾⁽³⁾**
dans la limite d'un plafond mensuel de **16,00⁽²⁾⁽³⁾**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

SBContact (offre groupée de services proposée à partir de 18 ans)

Les services essentiels

- SBConnect	OFFERT
- Relevé électronique	GRATUIT
- Coffre-fort électronique ⁽¹⁾	■
- Frais de tenue de compte	■
- Une carte bancaire au choix (hors VISA Electron)	■

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de⁽¹⁾ **6,25**

(1) La cotisation mensuelle évolue en fonction de la carte choisie et comprend la gratuité pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit. Vous retrouverez les tarifs de ces produits dans les rubriques "Banque à distance" et "Moyens et opérations de paiement".

Les services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction⁽²⁾)

La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de pack.

- Message + Infos (2 messages)	2,16
- Pack Trésorerie ⁽²⁾	2,08

Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert⁽³⁾) et la Protection Bancaire

- Pack Tranquilité ⁽²⁾	4,29
-----------------------------------	-------------

Il comprend : l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payement) et Service Opposition Sécurisé

(2) Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus :

- 10 % sur 1 pack et - 15 % à partir du 2^e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.

(3) L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Commission d'intervention

Commission d'intervention	par opération plafond mensuel	8,00 80,00
---------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : com. Intervention.

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais de chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁽¹⁾		
- Commission proportionnelle	en % du montant de la créance maximum	10% 83,33
Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire ⁽¹⁾		83,33
Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire	par trimestre	28,11

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		16,00
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision		
- Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50€		22,00⁽²⁾
- Chèque d'un montant supérieur à 50€		42,00⁽²⁾

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provision et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chèque rejeté).

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		37,00
Frais administratifs de main levée d'incident sur chèque		GRATUIT
Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision)		16,00

Incidents liés aux virements et prélèvements

Frais de rejet de virement ou prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) ⁽³⁾		
- Montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération	
- Montant de l'opération supérieur ou égal 20 €		20,00⁽⁴⁾

Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais impayé).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Incidents liés au découvert

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		18,00
---	--	--------------

Incidents liés à la carte

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
- Notification d'opposition pour utilisation abusive	15,50
Frais d'opposition sur carte pour vol, perte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT

Plafonnement spécifiques⁽¹⁾

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽¹⁾ pour les clients détenteurs de OCF	
- Plafond mensuel par mois	16,50

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.	
- Plafond mensuel par mois	25,00

(1) Ce plafonnement concerne les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du comptes. Les frais concernés sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Découvert

En principe, le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Le Taux de Base Bancaire de la SBE (TBB) est fixé à 9,75 %. Il est susceptible d'évolution selon les conditions du marché et peut être révisé à tout moment.

Champ Libre Accueil

Autorisation de découvert, renouvelable par tacite reconduction, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours.

- Intérêts débiteurs
- Frais de dossier

**NOUS CONSULTER
GRATUIT**

Champ Libre Contrat

Autorisation de découvert dont la durée d'utilisation est supérieure à 30 jours

- Intérêts débiteurs
- Frais de dossier

**NOUS CONSULTER
50,00**

Découvert non autorisé ou dépassement de découvert **TAUX DE L'USURE⁽¹⁾**

(1) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

par trimestre

3,00

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû, suite à l'utilisation de votre découvert autorisé. Il n'est pas compris dans le TAEG.

Crédits à la consommation

Frais de dossier d'un prêt consommation

- Taux sur capital initial

(hors offres spécifiques et promotionnelles)

minimum

**1,10 %
60,00**

Crédits immobiliers

Frais de dossier d'un prêt habitat classique et prêt relais

- Commission proportionnelle sur capital prêté

(hors offres spécifiques et promotionnelles)

minimum

**1,10 %
500,00**

Frais de dossier d'un Prêt Épargne Logement (CEL, PEL)

GRATUIT

Tableau d'amortissement

GRATUIT

Réédition du tableau d'amortissement

35,00

Décompte de remboursement anticipé

GRATUIT

Frais d'information incident de remboursement (FICP)

13,00

Information annuelle des cautions

par lettre

GRATUIT

Information annuelle des cautions SCI

par lettre

62,27

Frais d'acte

à partir de

70,00

Mainlevée de garantie

266,33

Frais d'avenant

1,20 %

DU CAPITAL RESTANT DÙ

minimum

300,00

minimum, en cas de renégociation de taux

750,00

Attestation d'intérêts liés aux prêts

25,00

Garanties possibles en fonction des prêts

Garantie Habitat

NOUS CONSULTER

Garanties Casden

NOUS CONSULTER

Les sociétaires CASDEN bénéficient de conditions spécifiques.

Cautions personnelle et solidaire

NOUS CONSULTER

Frais sur gage de véhicule

125,00

Nantissement de produits financiers Banque Populaire

GRATUIT

Nantissement de produits financiers hors Banque Populaire

65,00

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Épargne bancaire

Bénéficiez d'une épargne disponible ⁽¹⁾

Livret A ⁽²⁾	NOUS CONSULTER
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) ⁽²⁾	NOUS CONSULTER
Livret d'Épargne Populaire (LEP) ⁽²⁾	NOUS CONSULTER
Compte sur Livret (CSL) ⁽³⁾	NOUS CONSULTER
Livret Fidélis ⁽³⁾	NOUS CONSULTER

Épargner en vue d'un projet immobilier

Plan Épargne Logement (PEL) ⁽²⁾	NOUS CONSULTER
Compte Épargne Logement (CEL) ⁽²⁾	NOUS CONSULTER

Épargner pour vos enfants

Livret Bambino ⁽³⁾	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) ⁽³⁾	NOUS CONSULTER

Épargner à moyen / long terme

CAT, CAT Fidélis	NOUS CONSULTER
Assurance-vie (Valvie, Plan Épargne enfant, Quintessa)	NOUS CONSULTER

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

Gestion automatique

Crescendo	par an	5,00
-----------	--------	-------------

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux de rémunération fixés par les Pouvoirs Publics.

(3) Taux en vigueur au 01/01/2020 susceptibles de modification à tout moment.

Placements Financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés. Dans ce cadre, la SBE Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

NOUS CONSULTER

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	GRATUIT
--	----------------

Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique

(Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles)

- Ordre exécuté transmis par Internet (SBConnect - option "La Bourse en ligne")	
▪ Commission proportionnelle	0,524 %
▪ Minimum de perception (titres au porteur) par ordre	8,00
- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50 €)	1,190 %
▪ Commission fixe	9,07

Ordre sur le Marché obligataire

- Ordre exécuté transmis par Internet	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	0,796 %
▪ Commission fixe	7,27

- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	0,995 %
▪ Commission fixe	9,07
Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)	0,720 %
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	
Droits, Bons de souscription	
- Ordre exécuté transmis par Internet	
▪ Commission proportionnelle	0,524 %
▪ Commission fixe	7,03
- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle	1,190 %
▪ Commission fixe	6,06
Reports (par position prorogée)	
▪ Commission proportionnelle	1,02 %
▪ Commission fixe	9,07
Souscription d'OPC (organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	
▪ Banque Populaire	GRATUIT
▪ Autres établissements	80,00
Ordre du Bourse sur titres cotés à l'étranger (hors frais de broker)	NOUS CONSULTER
Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne)	162,00
Droits de garde	
Les titres émis par le Groupe BPCE, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	GRATUIT
Autres Titres	
- Commission proportionnelle ⁽¹⁾	
▪ Jusqu'à 50 000 euros	0,270 %
▪ Pour la partie de 50 001 à 150 000 euros	0,220 %
▪ Pour la partie supérieure à 150 000 euros	0,100 %
<i>(1) Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA, PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.</i>	
Frais fixes par ligne	
- Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear	4,60
- Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)	14,36
Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME	
minimum	29,60
maximum	1 542,17
Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	NOUS CONSULTER
Hisséo : alimentation automatique sur compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME	GRATUIT
Frais de transfert d'un compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME	
Frais de transfert vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne)	
- Sur titres déposés en Euroclear France	12,25
- Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris)	108,00
▪ Minimum facturé par compte-titres ordinaire	60,49
Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire	
	72,00
par ligne	12,25
Frais d'attestation fiscale	
Sur titres étrangers détenus à l'étranger	par ligne 84,00
Sur titres étrangers détenus en ESES	par ligne 180,00

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ par opération
(sauf indication contraire)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte / vol des moyens de paiement : Protection Paiement*⁽¹⁾

- offre « Jeune » (Option 1 de Protection Paiement II)	par an	13,00
- offre « Adulte » (Option 2 de Protection Paiement II)	par an	30,00

* Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 9% (taux en vigueur en septembre 2019) incluse dans le tarif. Pour Protection Paiement II version 2 offre adulte, taxe liée à la garantie usurpation d'identité de 13,4% incluse.

Protection Bancaire ⁽¹⁾	par an	25,00
Service Opposition Sécurisée ⁽¹⁾	par an	21,52

Votre assurance personnelle

Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)

NOUS CONSULTER

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...)⁽¹⁾.

Autonomis

NOUS CONSULTER

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et/ou le niveau de garantie et/ou de capital choisi). Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie⁽¹⁾.

Protéger vos enfants

Assur-BP enfants (assurance scolaire)	par an et par enfant	19,00
---------------------------------------	----------------------	-------

Assur-BP Horizon

- Formule personnelle	par an	26,00
- Formule tous risques	par an, à partir de	54,00

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾.

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille

NOUS CONSULTER

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession (dans la limite de la législation en vigueur) et de prélèvements sociaux⁽¹⁾.

Fructi-Budget

NOUS CONSULTER

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation⁽¹⁾.

Assurer vos biens

Assur-BP Auto	NOUS CONSULTER
---------------	-----------------------

Assur-BP Habitat	NOUS CONSULTER
------------------	-----------------------

Tranquil'Habitat	NOUS CONSULTER
------------------	-----------------------

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Assurer votre épargne

Dédicace

par an, à partir de

15,00

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire⁽¹⁾.

*Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

Protection Juridique

Protection Juridique*

NOUS CONSULTER

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financier nécessaire pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champs d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000 € par litige en France⁽¹⁾.

*Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 13,4% (taux en vigueur en septembre 2019) incluse dans le tarif.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ par opération
(sauf indication contraire)

Achat de devises (hors euros)

Sous réserve de disponibilité des fonds.

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

Achat ou vente de devises au comptant

- Commission de change	
▪ Inférieur à 80 000 €	0,050 %
▪ Supérieur ou égal à 80 000 €	0,025 %
	<i>minimum</i> 17,00

Achat ou vente de devises

- Frais fixe	3,00
avec un montant maximum pour toute transaction de 7 620 €.	

Opérations par carte bancaire

Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone Euros

Retrait d'espèces en devises⁽¹⁾

- À un distributeur automatique de billets (DAB)	
▪ Commission fixe	3,10
▪ + Commission proportionnelle au montant retiré	2,50 %
- Au guichet	
▪ Commission fixe	4,60
▪ + Commission proportionnelle au montant retiré	2,20 %

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

Païement par carte bancaire

- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	
▪ En euros	2,15 %
▪ En devises ⁽¹⁾	2,50 %

(1) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

Opérations par virement

Virement non SEPA émis vers l'étranger - IMPORT

- Commission de transfert proportionnelle	
▪ Format papier	0,12 %
	<i>minimum</i> 25,80
	<i>maximum</i> 300,00
▪ Télétransmis	0,12 %
	<i>minimum</i> 19,92
	<i>maximum</i> 204,00
- Frais de correspondant (tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)	
▪ Transfert zone EEE*	15,36
▪ Transfert hors zone EEE*	25,68
- Avis d'opéré	3,00
- Coordonnées incomplètes ou erronées	21,00
- Commission « devise déplacée » (devise différente de celle du pays de destination)	6,96
- Confirmation de transfert (SWIFT par fax)	25,80

Réception d'un virement non SEPA reçu de l'étranger - EXPORT

- Commission de rapatriement	21,00
- Avis d'opéré	3,00
- Commission de non qualité des données	11,40

* Voir détail zone EEE page 20.

Opérations par chèque

Païement par chèque à l'étranger - IMPORT

- Commission fixe à l'émission	20,40
+ Commission de transfert format papier	VOIR CI-AVANT

Encaissement de chèque de l'étranger - EXPORT

- Crédit immédiat (sauf bonne fin)	0,12%
▪ Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾)	30,00
▪ Commission d'impayé	48,00
- Crédit après encaissement	
▪ Commission d'encaissement	0,12%
	<i>minimum</i> 31,80
	<i>maximum</i> 189,60
	+ frais de port 46,20
▪ Commission d'impayé	48,00
▪ Avis de sort	25,00

(1) Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

LEXIQUE :

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

Votre Banque : votre interlocuteur privilégié

- ➔ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- ➔ Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Qualité :

✉ **PAR COURRIER**
SBE Banque Populaire
Service Qualité
22 rue de Courcelles
75008 PARIS

📞 **PAR TÉLÉPHONE : 01 56 69 89 00** (appel non surtaxé)

Nos engagements :

- Le Service Qualité de la SBE s'engage à vous répondre dans un délai de 2 mois (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Qualité adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

➔ **Auprès du Médiateur de la consommation⁽¹⁾ de la SBE,** pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, hors placements financiers et hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

@ **PAR INTERNET**
<https://www.lemediateur.bfb.fr> (onglet "accéder au formulaire")

✉ **PAR COURRIER**
Monsieur le Médiateur
BP 151
75422 Paris Cédex 09

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

➔ **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**, pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres... :

@ **PAR INTERNET**
<http://www.amf-France.org>

✉ **PAR COURRIER**
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

➔ **Auprès du Médiateur de l'Assurance**, pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

@ **PAR INTERNET**
<http://www.mediation-assurance.org>

✉ **PAR COURRIER**
La Médiation de l'Assurance
TSA 501 10 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR RESTER EN CONTACT avec votre banque



SBE AGENCE CENTRALE

Tél. : 01 56 72 72 72

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

Numéro également valable depuis l'étranger.



NETSBE ET SBECONNECT

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur 24h/24 et 7j/7

www.netsbe.fr



ASSURANCES AUTO, HABITATION

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

Depuis la France : 09 80 98 69 86⁽¹⁾

Depuis l'étranger : +33 1 76 61 49 09⁽¹⁾

(1) Appels non surtaxés, coût selon opérateur.

Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Fructi-Budget sont des produits de **BPCE Prévoyance**.

Fructi-Famille est un produit de **BPCE Vie** et **BPCE Prévoyance**.

Protection Paiement II et **Protection Bancaire** sont des produits de **PREPAR-VIE**.

L'**assurance emprunteur** est un produit de **MALAKOFF MEDERIC COURTAGE**.

ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et **ASSUR-BP Auto** et **ASSUR-BP Enfant** sont des contrats assurés par **BPCE IARD**.

Protection Juridique est assuré par **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30 avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances.

PREPAR-VIE

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 183 792 euros,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

sous le numéro 323 087 379, dont le siège social est situé :

Tour Franklin – 101 Quartier Boieldieu - 92800 Puteaux.

Entreprise régie par le Code des assurances

MALAKOFF MEDERIC COURTAGE

QUATREM, SA au capital de 380.426.249 euros.

Immatriculé Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro

B 412 367 724. Siège Social 21 rue Laffitte, 75009 PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 euros

Siège social : 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13

350 663 860 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé

Siège Social : Chaban - 79180 Chauray

401 380 472 RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

SA au capital de 7 017 808 euros entièrement versé

Siège Social : Le Neptune - 1 rue Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 386 RCS BOBIGNY - Entreprise régie par le Code des assurances

SBE - SOCIETE DE BANQUE ET D'EXPANSION

SA régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 €. RCS Paris 482656147. APE 6419Z - TVA N°FR80482656147. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. www.orias.fr. Siège social : 22 rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). www.netsbe.fr

Imprimé par Imprimerie Port Royal
(ZA Trappes-Elancourt - 4 avenue Albert Einstein
78190 TRAPPES).

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

RÉF. : 407193 - VERSION : 02/2020



PEFC™ 10-31-3381 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org